



Caution non rendu par proprietaire

Par **la_mini_miss_59**, le **25/05/2011** à **10:42**

Bonjour,
bonjour ,

je vous contact car j'ai effectué l'état des lieux de mon appartement le 13/05/2011 mon ancien propriétaire n'avait pas son chèque pour me rendre ma caution de 730 + les 5 jours en + de mon loyer pour un total caution + jour en plus de 791 €, il a donc fait une lettre en stipulant qu'il aller me l'envoyer par voie postale sous 15 jours , les jours arriveront à terme le 28/05/11 à ce jour je n'ai toujours pas de chèque et de plus mon ancien propriétaire esquive tout contact quand je l'appelle pour savoir si il a fait le nécessaire j'ai son repondeur j'envoie des textos sans réponse et j'ai également envoyé des emails sans résultat. merci de me dire quelle sont mes recours car 791 c'est une somme que je ne peux pas laisser passer et surtout qui me gêne.

Par **vanceslas**, le **25/05/2011** à **19:17**

Bonjour savoir que votre propriétaire a deux mois pour vous restituer le dépôt de garantie donc il peut attendre le 13 juillet

Par **la_mini_miss_59**, le **25/05/2011** à **22:39**

arf merci et si ds 2 mois j'ai tjrs rien quel sont mes recours

Par **corimaa**, le **25/05/2011** à **22:58**

Si dans 2 mois vous n'avez pas la restitution de votre depot de garantie, vous lui envoyez une LRAR de mise en demeure lui demandant de le faire dans les plus brefs delais.